

L'AFOC REVENDIQUE ET EXIGE

- le plein et entier rétablissement du principe de maintien dans les lieux
- dénonce et s'oppose à la mise en place d'une politique de peuplement au détriment des locataires
- exige la suppression des Surloyers de Solidarité (SLS)
- de mettre fin à toute modulation des loyers en fonction des revenus
- revendique la mise en place d'un encadrement efficace et une totale transparence dans la fixation du niveau des charges locatives demandées au locataire
- exige la garantie d'une qualité de service et d'un suivi efficient de la maintenance des immeubles et de leurs équipements
- une totale transparence sur le montant des travaux à réaliser et un droit de regard sur le choix des prestataires retenus par les bailleurs pour les travaux
- défend la remise en cause de l'individualisation des charges concernant la rénovation énergétique
- exige que la mobilité dans le parc HLM soit soumise au consentement du locataire et assortie de la garantie d'un maintien du prix au m2 en cas de mutation
- demande un accès facilité au parc de logement intermédiaire pour les locataires sortants du parc HLM
- exige le maintien des obligations en matière d'accessibilité, d'aménagement des logements et d'infrastructures pour les personnes âgées ou personnes à mobilité réduite
- le maintien de la présence des gardiens et l'amélioration des équipements collectifs
- la prise en compte de l'accès aux services publics et la réintégration dans le droit commun pour les quartiers

**LOCATAIRES HLM,
ÉLISEZ LES ÉLUS QUI SAURONT VOUS DÉFENDRE !**

Contactez-nous

VOUS DÉFENDRE
VOUS REPRÉSENTER

VOTEZ AFOC
DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

AFOC

L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES

ELECTIONS HLM 2018

**LOCATAIRES COMME VOUS, ÉLUS PAR VOUS,
SOUTENUS PAR NOUS !**




MAINTIEN DES APL ET APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE
LOYER SOLIDARITÉ (RLS)

VOUS DÉFENDRE
VOUS REPRÉSENTER

VOTEZ AFOC
DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

TRANSPARENCE DANS LA FIXATION ET
LE NIVEAU DES CHARGES LOCATIVES

RESPECT DES OBLIGATIONS
D'ACCESSIBILITÉ
ET D'AMÉNAGEMENT

 facebook.com/afoc.net

QUI SOMMES-NOUS ?

L'**AFOC** est une association loi 1901 créée en 1974 et reconnue représentative au niveau national. Elle réunit des militants qui agissent en toute indépendance et au quotidien pour défendre le droit des locataires du secteur public (Offices Publics de l'Habitat) et du secteur privé non lucratif du logement HLM (les Entreprises Sociales de l'Habitat et les Sociétés d'Economie Mixte).

Au niveau national, l'**AFOC** siège à la Commission Nationale de Concertation (CNC), au Conseil National de la Consommation, au Conseil National de l'Habitat (CNH).

Elu par les locataires, le candidat **AFOC** les représente et défend leurs intérêts au sein des Conseils d'Administration (CA) des HLM (OPH, ESH et SEM) et siège notamment à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) de ces organismes.

L'**AFOC** représente également les intérêts des locataires au sein des Commissions départementales de conciliation (CDC), des Conseils de concertation locative (CCL) auprès des bailleurs sociaux, des Commissions de Coordination des Actions Préventives des Expulsions (CCAPEX).

Les permanences **AFOC** conseillent et accompagnent les adhérents et les candidats adhérents et les accueillent dans les locaux situés dans les chefs-lieux des départements dont la liste se trouve sur le site de l'**AFOC** (www.afoc.net).

L'AFOC EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES LOCATAIRES ET LE LOGEMENT HLM

La lutte sociale pour faire reconnaître le droit au logement comme un droit fondamental et la légitimité universelle de l'aspiration au bien-être et à la préservation du pouvoir d'achat a permis la constitution d'un patrimoine collectif de logements sociaux édifié grâce aux ressources de l'argent public et du livret A... mais également par celles de la redistribution et de la solidarité. Le caractère collectif du patrimoine fait que la durée du bail est prévue à durée indéterminée en respect du principe de maintien dans les lieux et dans le parc HLM - contrairement au parc privé.

Aujourd'hui, bien que minoritaires dans les instances de gouvernance des bailleurs, les locataires du parc HLM par la voix de leurs représentants **AFOC**, ont leur mot à dire sur la gestion du patrimoine, sa maintenance, sur la gestion et la production, les conditions d'accès au

logement, la politique des loyers, celle des charges locatives, la mobilité dans le parc HLM et la qualité du service rendu. La charge de la rénovation énergétique et l'organisation de la rénovation urbaine, mais aussi le développement, le devenir et la qualité du patrimoine HLM font partie du champ revendicatif de l'**AFOC**.

L'**AFOC** n'oublie pas que les locataires sont aussi des habitants concernés par l'environnement des logements et par le développement économique et social des territoires. Pour l'**AFOC**, la mission d'intérêt général du logement social est partie intégrante des valeurs républicaines et participe de la cohésion sociale du pays et de la mise en œuvre du principe d'égalité. Pour l'**AFOC**, la mixité sociale est un des principes clé de tout développement urbain et l'accès aux services publics et plus généralement l'inscription dans le droit commun concernent tout le parc HLM et notamment celui qui est situé loin des centres villes.

LE LOGEMENT HLM : UNE CONQUÊTE SOCIALE, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE, UN PATRIMOINE COLLECTIF ET UN DROIT AUJOURD'HUI MENACÉS !

Préserver notre modèle économique du logement HLM fonde également l'engagement de l'AFOC auprès de ses adhérents, face aux menaces de la nouvelle action publique.

L'AFOC milite pour la sauvegarde de notre modèle économique du logement HLM, qui a fait ses preuves depuis des décennies, et qui s'est édifié sur la redistribution et la solidarité, deux principes qui inspirent également notre modèle social et dont fait partie l'aide au logement (APL) ou aide à la solvabilité.

L'AFOC SE MOBILISE !

Aujourd'hui, c'est bien notre modèle économique du logement HLM qui est menacé par la réduction des ressources des bailleurs et par celle des aides personnelles allouées aux locataires.

La pression exercée par la nouvelle orientation de l'action publique se traduit par :

- une restriction des conditions d'accès au parc social
- une fragilisation du statut du locataire
- une remise en cause du principe du maintien dans les lieux
- un risque de dégradation à venir du parc existant et de démantèlement des organismes
- la menace d'abandon du principe de mixité sociale

L'**AFOC** revendique l'accès à un logement économiquement abordable, de qualité et dans un environnement préservé pour tous et appelle tous ses militants à se mobiliser et à faire aboutir les revendications pour la préservation des droits des locataires, la sauvegarde du logement HLM et la mixité sociale.

VOUS DÉFENDRE
VOUS REPRÉSENTER

VOTEZ AFOC
DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE